



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 4 décembre 2015

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, DAUVILLIERS, LEVY, MM. BRUNEAU, BOURGEOIS, CITRON, FEVRIER, GUERINET, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, Michel GUERIN, Conseiller départemental.

Absents excusés :

Bureau : Mme FAUTRAT, MM. BOUVARD, MALET, PICARD.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député du Loiret, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, Mme BEAUDOIN Conseillère départementale, M. ARON, Sous-préfet de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme NOURY, Conseil régional, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 30 octobre 2015 ;
- Avis sur le PLU de Dimancheville ;
- Information sur les modifications des PLU de Sermaises et Dadonville ;
- Avis sur les dossiers Idée en campagne :
 - . Conciergerie mobile de proximité
 - . Solidarité itinérante en chantier : le Bricobus
 - . Regards croisés sur l'entreprise ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et fait part des personnes ayant demandé à être excusées, comme Mmes DUBOIS, Député du Loiret et CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire. Elle excuse M. ARON, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, qui quitte ses fonctions très prochainement pour des raisons personnelles.

Mme BEVIERE précise que l'horaire du Bureau a été avancé en raison de la Ste Barbe et des manifestations pour le Théléthon.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

Mme FAUTRAT donne pouvoir à Mme BEVIERE,
M. MALET donne pouvoir à M. FEVRIER.

Mme BEVIERE, constatant que le quorum est atteint, passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 30 octobre 2015

Mme BEVIERE précise qu'une remarque a été formulée en amont du Bureau par Mme NOURY qui souhaiterait que soient prises en compte deux remarques à la page 2 du compte-rendu :
Il est proposé de remplacer « *sur le thème du périscolaire, il est important d'identifier les structures nouvelles à créer* » par « *sur le thème périscolaire, le financement ne porte que sur un bâtiment dédié* » et « *Mme NOURY précise que la participation est calculée sur le temps passé sur une action ; la base de subvention est de 50%. Si une mission occupe 20% de temps d'un agent, la subvention est de 50% de 20%* » par « *Mme NOURY précise que la participation à un poste d'animation territoriale est calculée sur le temps passé sur l'action par l'agent ; le taux de subvention est de 50% maximum.* ».

La Présidente ne relève pas d'autre observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, sous réserve des deux modifications ci-dessus.

Avis sur le PLU de Dimancheville

Mme BEVIERE rappelle la nécessité d'émettre un avis sur les démarches PLU et les documents d'urbanisme en cours de modification.

Mme BEVIERE passe la parole à Olivier FLORINE, Chef de projets Développement Durable et SCoT.

Il indique que le groupe de travail aménagement durable s'est réuni en amont du Bureau.

Après une présentation rapide des caractéristiques géographiques de la commune, il revient sur les idées forces du projet communal et le scénario de développement. La volonté de la commune est de garder son caractère rural et de revenir à une croissance plus pondérée du nombre de ses habitants, après une période précédente de forte hausse (+34 habitants).

Sont ensuite présentées les dents creuses et extensions. La consommation foncière est très faible, 0,9 hectares, dont la moitié réservée aux habitations. La commune prévoit donc un développement raisonné.

Par rapport à la consommation foncière de la Communauté de communes des Terres Puiseautines, le projet de PLU ne pose pas de problème au regard du SCoT.

Le groupe de travail a donc émis un avis favorable, sous réserve de la prise en compte de quelques remarques de forme.

Mme LEVY, Présidente de la CC des Terres Puiseautines note l'intérêt de ce PLU et indique que la Communauté de communes a pour projet de réaliser un PLUi. Elle précise que les élus communautaires sont moteurs sur cette thématique. Le PLU de Dimancheville sera intégré au projet.

M. GUERINET fait remarquer que le SCoT ne pose pas de problème pour les projets d'urbanisme des communes.

Mme BEVIERE souligne le caractère positif de cette procédure PLU.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité, sous réserve des remarques évoquées par le groupe de travail.

Information sur les modifications des PLU de Sermaises et Dadonville

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit ici d'une information et que des délibérations ne sont pas nécessaires.

Olivier FLORINE poursuit la présentation de ces deux PLU.

- PLU de Sermaises.

Il s'agit de permettre l'extension de la zone d'activités, aujourd'hui presque entièrement occupée, en modifiant une zone 2 AUI de 2,6 hectares environ en zone 1 AUI. Cette modification favorisera une commercialisation plus rapide.

M. BRUNEAU, Maire de Sermaises, précise que les travaux débiteront dès 2016. En amont, la commune avait fait l'acquisition de terrains pour faciliter cette extension.

Il insiste sur l'intérêt de maîtriser le foncier pour faciliter les démarches auprès des entreprises.

M. GUERIN, Conseiller départemental, précise que les déviations des ZA en maîtrise d'ouvrage par le Conseil départemental du Loiret doivent être cofinancées à 50% par les communes ou les communautés de communes.

La modification ne remet pas en cause la compatibilité du PLU avec le SCoT.

Avis favorable assorti d'une remarque : il n'y a pas d'analyse de l'évolution du foncier dans le dossier.

- PLU de Dadonville.

L'objet de cette actualisation est de corriger des erreurs matérielles du PLU antérieur, de supprimer quelques articles, de rédiger d'autres articles devenus obligatoires, d'introduire la notion de surface plancher.

Il s'agit aussi de permettre la concrétisation de certains projets en adaptant le zonage. L'implantation d'un hôtel-restaurant, la création d'emplacements commerciaux et la valorisation des berges de l'Oeuf sont à l'étude.

Avis favorable mais la commune doit veiller à bien actualiser tout le règlement.

Avis sur les dossiers Idée en campagne

Mme BEVIERE précise que le Pays doit émettre un avis sur les projets déposés dans le cadre d'Idée en campagne.

Elle passe la parole à David VOYER, Agent de développement.

- Conciergerie mobile de proximité, porté par la Sté PROXICADDIE.

Géré, conduit et servi par un personnel spécialement formé, le véhicule de la conciergerie mobile de proximité se déplacera vers les zones rurales ou les sites déportés afin de se rapprocher des populations dans une volonté de leur fournir une gamme de services tels que :

- Accès internet avec assistance pour recherche, démarches, etc.
- Présentation d'une gamme de services locaux
- Présentation d'une gamme de produits locaux
- Livraison de marchandises sur « abonnement » (lourds, ou type Colis Relais, etc.)
- Délivrer des informations (Communauté de Communes, recyclage, etc.).

L'équipement de ce véhicule sera adapté à ces usages.

PROXICADDIE apportera un soin tout particulier à l'impact « développement durable » des actions engagées.

Le budget global de l'opération, sur les deux premières années correspondant au calendrier Idée en Campagne est de 241 663 €. La subvention régionale sollicitée est de 40 000 €, soit le maximum autorisé.

Selon les estimations du porteur de projet, le projet serait bénéficiaire de 6 813 € dès la fin de la 2^{ème} année et de 25 453 € en fin de 3^{ème} année.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau émet un avis favorable à l'unanimité.

- Solidarité itinérante en chantier : le Bricobus.

L'objectif principal de ce projet est de répondre à un besoin territorial d'amélioration des conditions d'habitation de certains locataires et propriétaires occupants en difficulté sociale et économique.

Par la démarche d'insertion sociale par le logement, les actions d'auto-réhabilitation accompagnées avec les populations en difficulté contribuent au développement social local. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le droit au logement et la loi de lutte contre les exclusions.

Objectifs spécifiques :

. Favoriser des solidarités de voisinages au travers d'une action concrète de chantier

Repérer et orienter des situations de mal logement sur le territoire de la communauté de commune du Beaunois ;

. Mise en place d'une dynamique collective locale pour la réalisation de chantier participatif ;

Mobilisation des habitants et création d'un réseau d'artisan ;

. Favoriser la mise en place d'actions autogérées d'amélioration de l'habitat

. Apporter des conseils techniques aux habitants participants ;

. Mise en place d'actions collectives sur des thématiques spécifiques (maîtrise des énergies, sensibilisation au tri...) et de formations techniques liées à l'habitat (gestes simple pour la rénovation de son logement) ;

. Création d'une outillthèque (prêt d'outillage) à disposition des habitants ;

Le repérage des situations de mal logement se fera en lien avec l'ensemble des opérateurs locaux, comme le service d'insertion de la Communauté de communes.

Pour chaque projet de chantier, un inventaire des travaux urgents et indispensables sera réalisé en lien avec la famille. Sur la base de cette étude, une hiérarchisation des travaux sera détaillée permettant en parallèle d'identifier les besoins en matériaux, mais aussi en technicité à mobiliser.

Le budget global de l'opération, sur les deux premières années correspondant au calendrier Idée en Campagne est de 149 450 €. La subvention régionale sollicitée est de 40 000 €, soit le maximum autorisé.

M. THION précise que l'OPAH fonctionne bien. L'intérêt de ce type d'action se confirme. A titre d'exemple, des balades thermographiques seront organisées pour mettre en avant les déperditions thermiques des logements.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau émet un avis favorable à l'unanimité.

- Regards croisés sur l'entreprise.

Le projet « Regards croisés sur l'entreprise » ambitionne de créer un lien concret entre les structures éducatives telles que les lycées, les MFR, les organismes de formation et les entreprises.

Accompagnés par les comédiens du Théâtre des Minuits, les professionnels (artisans, commerçants du Pithiverais, dirigeants d'entreprises), les enseignants ou formateurs et les jeunes (Lycée, MFR, AFEC) vont écrire des scénarii ayant trait au savoir être en entreprise, dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie-restauration.

Il s'agit, à travers des saynètes, de dépasser les représentations que les jeunes se font de l'entreprise et que les entreprises se font des jeunes.

Grâce à ces exercices les jeunes peuvent se former aux savoir-être indispensables à leur futur métier, aux postures professionnelles, de manière ludique et participative.

Pour cela, l'écriture peut partir d'une situation non favorable (un conflit, une attitude agressive...) ou en contrepoint une situation « idéale ».

Les premiers écrits seront envoyés en décembre 2015 à chacun des partenaires, afin de procéder à une première lecture (en interne) et d'effectuer les sélections ou de proposer des modifications, des élargissements.

La Cie des Minuits validera leur potentialité à être joués in fine.

Le budget global de l'opération, sur les deux premières années correspondant au calendrier Idée en Campagne est de 13 824,40 €. La subvention régionale sollicitée est de 8 294,94 €, soit une subvention majorée à 60% des dépenses, puisque le projet vise les jeunes.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau émet un avis favorable à l'unanimité.

Affaires diverses

- Comité de pilotage du Contrat Global d'Actions Essonne amont.

Mme BEVIERE revient sur la réunion du 16 novembre et présente rapidement un bilan chiffré du Contrat Global. 1 428 691 € ont été engagés sur 16 700 000 € disponibles, soit 13%. L'objectif fixé par convention était de 40%.

Cette sous consommation s'explique notamment par les difficultés des collectivités à investir sur les projets d'assainissement ou d'eau potable, très onéreux.

La consommation des projets « milieux » est conforme aux attendus.

Mme BEVIERE informe les élus que l'échéance de la loi LABBE pour le « 0 pesticide » a été avancée au 1^{er} janvier 2017 (2019 pour les particuliers).

Les subventions Région et Agence de l'Eau sont toujours mobilisables.

Des financements sont également possibles pour les ouvrages de transport et de distribution d'eau (décret de 2012). Les services du Conseil départemental peuvent être sollicités en appui des démarches de dépôt en ligne.

Mme BEVIERE précise que ces informations seront également communiquées en Comité syndical.

Des fonds sont disponibles pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif. Un nouveau processus est en place ; il permet la maîtrise d'ouvrage directe par les particuliers.

- GPEC T.

Mme BEVIERE précise que le recrutement de l'animateur de la GPEC T est repoussé de quelques semaines car le plan de financement fait apparaître un déficit de 10 000 € de subvention. Le Pays voit avec la DIRECCTE et la Région ce qu'il est possible d'envisager.

- Contrat Local de Santé.

Mme BEVIERE indique que le Pays a reçu une trentaine de candidatures, dont 5 ont été présélectionnées pour un entretien. Les deux personnes auditionnées (les autres ayant trouvé un emploi entre temps) ont un profil très différent. L'une est expérimentée, a une expérience de direction d'EHPAD et réside sur le territoire, l'autre est jeune diplômée en secteur de la santé et habite actuellement en Bretagne.

Les auditions ont eu lieu en présence de Mme NOURY de la Région et de Mme HEYLER de l'ARS Centre-Val de Loire.

La décision sera prise dans le courant de la semaine prochaine.

- Réunion à l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (ADRT).

Mme BEVIERE informe que l'Agent de développement a été reçu dernièrement à l'ADRT pour envisager les nouveaux supports de communication touristique pour le Loiret. Les Pays sont associés à cette démarche. Les périmètres envisagés correspondraient aux contours des Pays, tout du moins au territoire du Nord Loiret pour ce qui nous concerne.

- Projet de regroupement des Offices de tourisme du Pays.

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, Vice-président référent sur ce sujet. Il rappelle qu'un groupe de personnes a participé à un séjour d'études en Auvergne pour auditionner des territoires ayant déjà travaillé sur la question du regroupement de leurs Offices ou structures touristiques.

Une restitution sera organisée début 2016, à l'attention des Communautés de communes et des gestionnaires d'Offices de tourisme.

Le regroupement apparait comme un atout pour développer le tourisme sur le Nord Loiret.

- Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises.

Mme BEVIERE indique que 8 Cabinets d'étude ont répondu à l'appel d'offres. Les devis sont compris entre 43 680 € et 124 320 € TTC. L'analyse est en cours. La décision sera prise avant la fin de l'année 2015.

- Pépinière d'entreprise de Pithiviers.

Mme BEVIERE rappelle le Comité de Pilotage organisé le 25 novembre par la CCI et regrette le peu de Communautés de communes présentes (2 sur 8).

Le bilan des 3 premières années est positif puisque 6 bureaux sur 7 sont actuellement occupés. Mme BEVIERE précise les territoires d'origine des entrepreneurs de la pépinière et cite leurs champs d'intervention.

Il conviendra de faire attention aux conventionnements entre la CCI et les collectivités, certaines conventions étant à renouveler prochainement.

- Agenda 21 de Pays.

Mme BEVIERE indique qu'un bilan succinct de l'avancement des actions de l'Agenda 21 sera fait lors du prochain Comité syndical.

- Dates de réunions.

Le prochain Comité syndical se tiendra le 29 janvier 2016 à Boësses. Les Orientations budgétaires seront à l'ordre du jour ; celui du 26 février aura lieu à Dadonville et aura notamment pour objet le vote du budget.

- Subvention ADEME.

Mme BEVIERE informe les élus de la subvention accordée par l'ADEME pour une partie du poste du Chef de projets Développement Durable et SCoT.

- Plaquette du SAGE.

La dernière plaquette de communication du SAGE Nappe de Beauce est distribuée aux élus. Il s'agit de rappeler les objectifs et enjeux du SAGE.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h30.

Monique BEVIERE, Présidente